

Le droit de la mer

Les ministres ont souligné l'importance de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer qui s'ouvrira à Caracas en juin prochain. Sur ce point, tant le Mexique que le Canada sont d'accord pour reconnaître que les états riverains jouissent de droits spéciaux d'une part pour l'exploitation de toutes les ressources comprises dans une vaste zone adjacente à leurs côtes, au-delà des douze milles de mer territoriale, d'autre part pour la prévention de la contamination et la réglementation de la recherche marine scientifique dans ladite zone. Les deux pays ont également reconnu que les droits souverains de l'état riverain s'étendent sur la plateforme continentale tout entière jusqu'à son seuil. Les ministres ont en outre convenu que le Mexique et le Canada poursuivront leur coopération pour trouver des formules de conciliation fondées sur les principes énoncés ci-haut.

* * * *

Réforme monétaire et commerce

Les ministres ont ensuite étudié la situation actuelle des débats engagés sur la réforme monétaire, et ce, plus particulièrement à la lumière des événements survenus lors de la réunion du Fonds monétaire tenue à Nairobi en septembre dernier et de celle du Comité des 20 qui s'est déroulée à Rome ce mois-ci. A ce sujet, les délégués ont fait remarquer qu'en ces deux occasions les ministres mexicains et canadiens ont eu l'occasion de procéder à des consultations et qu'il existait un accord général sur nombre des éléments de base d'un système monétaire réformé, considéré comme un tout. D'un commun accord, les ministres ont estimé qu'il serait souhaitable d'encourager, dans le contexte de la réforme, le transfert réel de ressources — dans des conditions appropriées — des pays développés vers les pays en voie de développement, ils ont ajouté qu'ils devraient, ainsi que leurs fonctionnaires, poursuivre le processus de coopération et de consultation.

* * * *

Les ministres du Canada et du Mexique ont étudié ensemble la mise en oeuvre du système général de préférences canadien et, sur ce point, les ministres canadiens ont fait savoir à leurs interlocuteurs mexicains que le Parlement avait approuvé la législation requise pour instituer un système de

préférences tarifaires en faveur des pays en voie de développement. De plus, ils ont précisé qu'à l'heure actuelle leurs pays est en train d'étudier les modalités d'application dudit système. Les ministres mexicains ont demandé qu'on les tienne au courant.

* * * *

Les ministres se sont félicités de l'accroissement substantiel des échanges commerciaux entre les deux pays en 1973. Au cours de cette année en effet, les exportations mexicaines vers le Canada se sont considérablement accrues et diversifiées tandis que les ventes canadiennes au Mexique ont continué à progresser. Les ministres ont constaté que leur commerce bilatéral comportait un pourcentage croissant de produits manufacturés. Ils ont également pris note des progrès accomplis en matière d'harmonisation des statistiques commerciales des deux pays et décidé que ces travaux devaient se poursuivre. Toutefois, les ministres mexicains ont exprimé leur inquiétude face au déséquilibre persistant de la balance commerciale en faveur du Canada. Tout en reconnaissant ce déséquilibre, les délégués canadiens ont signalé que l'excédent obtenu par le Mexique au poste des recettes touristiques contribuait à compenser le déficit commercial.

Les ministres des deux pays ont constaté avec plaisir les possibilités d'expansion du commerce bilatéral. Le ministre canadien de l'Industrie et du Commerce s'est montré satisfait de la réaction positive des fonctionnaires et hommes d'affaires mexicains à la visite

Vente de poudre de lait écrémé au Mexique

M. Eugene Whelan, ministre fédéral de l'Agriculture, a annoncé la vente au Mexique de plus de 35,000 tonnes métriques de poudre de lait écrémé canadien, évaluée à 34 millions de dollars.

Il s'agit là de la plus importante transaction de poudre de lait écrémé jamais passée entre le Canada et le Mexique. L'entente a été signée à Mexico par les représentants de la Commission canadienne du lait et de la Conasupo (agence chargée des achats du gouvernement mexicain).

Le tiers du volume total sera livré en mars, avril et mai et le reste plus tard.

récente de la mission commerciale qu'il avait organisée sur invitation du président Echeverria. Le ministre a confirmé qu'il existait des possibilités réelles d'accroître les ventes mexicaines sur le marché canadien, et aussi de tirer parti du potentiel canadien d'exportation et de technologie en fonction des besoins mexicains. Au cours de réunions avec des mexicains des secteurs public et privé, certaines possibilités d'investissements conjoints ont été examinées et très sérieusement prises en considération. La mission canadienne a également étudié et cherché de nouvelles possibilités de coopération pour une vaste gamme de produits et de services dans le domaine du génie.

En ce qui a trait à l'énergie électrique, les ministres estiment qu'il existe des bases solides pour une étroite collaboration: il a ainsi été décidé de constituer un comité mixte destiné à élargir la participation canadienne à des projets conjoints dans ce secteur important. Les ministres ont décidé que le groupe de travail Mexique-Canada serait chargé des mandats suivants: étudier la programmation des besoins futurs en matière de technologie et définir les secteurs de coopération conjointe.

Les ministres canadiens ont constaté avec plaisir l'intérêt manifesté par le gouvernement mexicain à l'égard des centrales nucléaires. Ils ont démontré les avantages que présentent les centrales utilisant de l'uranium naturel et de l'eau lourde et commenté leur très bon fonctionnement au Canada.

Les délégués mexicains ont accueilli avec satisfaction la proposition faite par le Canada de participer activement au programme de réorganisation ferroviaire du Mexique. Ceci pourrait inclure des investissements conjoints pour la fabrication de wagons de passagers au Mexique, ainsi que pour la fourniture de locomotives, de matériel roulant et de rails venant du Canada, avec financement à long terme. Les ministres canadiens ont précisé que, traditionnellement, leur pays a accordé des financements à long terme pour l'achat de biens de capital et de services. Ces modes de financement pourraient, le cas échéant, être octroyés pour le financement de projets intéressants les deux pays.

Investissements étrangers

Après avoir examiné leurs législations respectives sur les investissements